



Mairie de Larra

**-Commune de Larra-**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt le vingt juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 16 juillet 2020, sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

**Présents :** AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOIAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, DUBURC Sébastien, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

**Absents ayant donné procuration :** Céline AMOUROUX pour Arnold HOLLEMAN

**Absents excusés :** ---

**Secrétaire de séance :** Julie DE SEQUEIRA

*Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du précédent conseil municipal.*

*Aucune observation, le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.*

**2020-7-1**

*La CCID est composée de 7 membres, le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires titulaires. Il y a aussi 6 commissaires suppléants.*

*Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « Composition de la commission communale des impôts directs », dressée par le conseil municipal.*

*La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms.*

*M. le maire précise qu'il présente une liste incomplète ; dans ce cas, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.*

*Après lecture de la liste, M. le maire met cette délibération au vote.*

*La délibération est votée à l'unanimité.*

## Délibération

### **ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 1650 du code général des impôts, le conseil municipal doit procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs, présidée par le maire ou un adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (soit 24 noms), proposée par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

1. Claude FRANÇOIS
  2. Aude BONNIEL
  3. Jérôme MODESTO
  4. Marie-Claire BOÏAGO
  5. Arnold HOLLEMAN
  6. Céline AMOUROUX
  7. Vincent AUMARECHAL
  8. Bernard BODOT
- 
9. Julie DE SEQUEIRA
  10. Nathalie DESGARCEAUX
  11. Claudine DESNOS
  12. Sébastien DUBURC
  13. Damien FOUCAULT
  14. Saloua GOUMBALLA
  15. Alexandre JUNCA-GOARDERES
  16. Fabien LAFITTE
  17. Gilbert ESPINASSE
  18. Patrick BARBIERO
  19. Aurélie SOLO
  20. Michel SERRA

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Accepte ces candidatures

Pour : 19

Contre :

Abstention : --

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**2020-7-2**

*ERDF nous demande de désigner un délégué. Il aura des tâches à accomplir avant et après la tempête. Il aura à établir un document équivalent au plan communal de sauvegarde et sera le lien avec ERDF après la tempête pour identifier et faire réparer les dégâts.*

*M. le maire demande qui est candidat, il faut un titulaire et un suppléant.*

*M. BODOT se présente comme titulaire et M. HOLLEMAN comme suppléant.*

*M. le maire procède au vote.*

*Résultat : M. BODOT, titulaire, élu à l'unanimité ; M. HOLLEMAN, suppléant, élu à l'unanimité*

Délibération

### **DESIGNATION DES DELEGUES « CORRESPONDANT TEMPETE »**

Monsieur le maire informe qu'Enedis souhaite la mise en place dans chaque commune, d'un « correspondant Tempête » et d'un suppléant, au profit d'une plus grande efficacité dans le traitement des pannes et d'une communication privilégiée.

Le « Correspondant tempête » contribue au rétablissement de la desserte en électricité, diffuse les recommandations d'Enedis auprès des habitants, informe les élus, fait remonter les situations à risque et transmet les informations susceptibles de faciliter les interventions des techniciens en particulier sur les accès routiers.

Monsieur le maire propose les candidatures de :

- Délégué « Correspondant tempête » : Bernard BODOT
- Suppléant « Correspondant tempête » : Arnold HOLLEMAN

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

Accepte ces candidatures

Pour : 19

Contre :

Abstention : --

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**2020-7-3**

*Il s'agit d'acter par délibération les noms des voies « chemin de Tournebelle » (aujourd'hui chemin de Launac à Thil) et « chemin du bois de Cots » (aujourd'hui chemin de Larra à Grenade) non fait à ce jour pour régularisation cadastrale.*

*M. le maire met aux voix cette délibération*

*Pour : 16*

*Contre : 0*

Abstention : 3 (Mrs DUBURC, JUNCA, FOUCAULT)

## Délibération

### **RÉGULARISATION DÉNOMINATION DE VOIE CHEMIN DE TOURNEBELLE ET CHEMIN DU BOIS DE COTS**

Considérant que le chemin communal nommé « chemin de Launac à Thil » sur le cadastre est appelé « chemin du Bois de Cots sur le plan de la commune ;

Considérant que des numéros de maison sont attribués sur ce chemin ;

Considérant que le chemin nommé « chemin de Larra à Grenade » sur le cadastre est appelé chemin de Tournebelle sur le plan de la commune ;

Considérant que des numéros de maison sont attribués sur ce chemin ;

Considérant la nécessité de mettre en concordance ces dénominations ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom des voies en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de régulariser ces dénominations de voies pour la mise à jour du cadastre et le bon fonctionnement des services.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer :**

- **Le chemin de Launac à Thil, chemin du Bois de Cots**
- **Le chemin de Larra à Grenade, chemin de Tournebelle**

Pour : 16

Contre : --

Abstention : Damien FOUCAULT, Sébastien DUBURC, Alexandre JUNCA-GOARDERES

## **Délibération adoptée**

**2020-7-4**

*M. le Maire rappelle le règlement intérieur qui précise que ne sont pas compris dans le quorum, les élus partie prenante à une délibération. En l'occurrence, 3 conseillers municipaux ne pourront pas voter car ils sont membres du bureau dans des associations. Il s'agit de Mme GOUMBALA, Mrs LAFITTE et BODOT.*

*M. FRANCOIS explique que les montants 2019 sont reconduits hormis pour le comité d'animation du fait de la non réalisation de la fête du village, dont la subvention est ramenée à 1000 €. 2 nouvelles associations sont dotées de 150 €, Enduro des Gabels et Larra disque Golf. En réponse à une question, Mme DESGARCEAUX précise que les subventions aux associations dont le siège est à LARRA étaient attribuées en fonction de grille avec différents critères : effectifs, adhérents de Larra, contribution à la connaissance du village,...*

*Le montant total hors coopérative scolaire est de 11 650 €.*

*M. le maire met au vote cette délibération. La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## Délibération

### **SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau de répartition des subventions aux coopératives scolaires et aux associations pour l'année 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la répartition des subventions telle que présentée ci-dessous :**

<b>COOPERATIVES SCOLAIRES</b>	<b>Montant de la subvention attribuée</b>
OCCE COURONNE NORD Ecole maternelle	300 €
Coopérative Ecole élémentaire	462 €
<i>OCCE Couronne nord école maternelle &amp; école élémentaire exceptionnelle</i>	<i>1 100 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1 862 €</i>
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant de la subvention attribuée</b>
ACCA	400 €
ACI Reliure	150 €
ALAC	500 €
Amalgam	300 €
Anciens combattants	100 €
A.P.E.L	500 €
ASLL	1 100 €
Bibliothèque	750 €
Club de Pétanque de Larra	200 €
Comité d'animation	1 000 €
Génération Larra	400 €
Ecole de Sport Gym Loisirs	1 500 €
FNACA de Grenade	50 €
Enduro des Gabels	150 €
Handball	600 €
Larra Badminton Club	700 €
Larra Disc Golf	150 €
Larra tennis club	950 €
L'Art en Village	800 €
Le Cercle des Amis	350 €
Marche et découverte	200 €
Poterie Arts du feu	450 €
Vélo Club Larrassien	350 €
<i>TOTAL</i>	<i>11 650 €</i>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 512 €</b>

Pour : 16

Contre : --

Abstention : --

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**2020-7-5**

*M. le Maire informe que le budget primitif 2020 reprend en extrapolant à la fin de l'année les données du grand livre des 6 premiers mois. Ce budget est marqué de la crise du Covid avec un maintien des charges salariales et une forte baisse des produits de service.*

*Il intègre néanmoins des factures en attente (études) de 2017 à 2019 pour environ 30000 €, prévoit un faible niveau d'investissement compensé par une augmentation du virement de la section fonctionnement à la section investissement.*

*C'est un budget d'attente fait en période de crise. Il y aura lieu de faire le BBP 2021 en décembre de cette année pour mettre réellement en œuvre les projets.*

*Il laisse la parole à Mme BONNIEL pour la présentation du budget.*

*La section de fonctionnement est proposée en déficit de -162 429,48 € car il y a un excédent de clôture de 460 305,18 €.*

*La section d'investissement est proposée avec un excédent de l'exercice de 55 778,82 €.*

*Compte tenu des reports et des restes à réaliser, le total des dépenses est de 1 993 849,49 € et le total des recettes de 2 392 356,97 €.*

*Mme DESNOS interroge sur le montant des dépenses imprévues. Mme BONNIEL répond que la M14 permet un taux de 7,5 % des dépenses et qu'il s'agit d'une sécurité.*

*Mme DESNOS demande si le remboursement du prêt relais est prévu. Mme BONNIEL répond que cela concerne l'exercice 2021 où il faudra rembourser 240 000 €. Elle en profite pour préciser qu'une subvention de 104 00 € du conseil départemental n'est pas encore attribuée car il manque une estimation des demandes demandées depuis 2017. Le service des domaines a été saisi par nos soins.*

*En réponse à la question du maire sur la facture de 23 k€ en instance, M.DUBURC précise qu'il s'agit d'une étude pour l'aménagement de la maison Rachou et le cahier des charges de l'OAP derrière l'église.*

*M. le maire met le budget au vote.*

## Délibération

### **BUDGET PRIMITIF 2020**

Voir document comptable

Pour : 15

Contre :

Abstention : 4 (Nathalie DESGARCEAUX, Claudine DESNOS, Sébastien DUBURC, Alexandre JUNCA-GOARDERES)

**Délibération adoptée**

## Divers

### Décisions

#### Décisions du 29 juin au 20 juillet 2020

<b>ISOGARD – Devis de protection incendie</b>		
D 140849	1014,00 € TTC	Signé le 29/06/2020
<b>SEDI – Etat civil</b>		
Devis 190-02792	209,16 € TTC	signé le 30/06/2020
<b>François Pneus Toulouse</b>		
Devis 101137410	1 069,34 € TTC	signé le 30/06/2020
<b>TECHNIVAP – Location nacelle</b>		
Devis MVE/31/2003808	852,00 € TTC	signé le 02/07/2020
<b>SID</b>		
Devis 212148-01596	188,64 € TTC	signé le 02/07/2020
<b>MAISAGRI</b>		
Devis 28920	697,08 TTC	Signé le 02/07/2020
<b>US Urbasport</b>		
Devis DV 8212	453,60 TTC	Signé le 02/07/2020
<b>ELIDIS-Services techniques</b>		
Devis 202009961	145,17 TTC	Signé le 17/07/2020
<b>ELIDIS-Salle polyvalente</b>		
Devis 202009962	422,28 TTC	Signé le 17/07/2020
<b>ELIDIS-Cavaillé</b>		
Devis 202009963	388,54 TTC	Signé le 17/07/2020
<b>Ets BASELGA</b>		
Devis DE20-15	838,13 TTC	Signé le 17/07/2020

*M. le maire lit les décisions prises par délégations. Au vu des factures de produits de nettoyage, il précise qu'un point sera fait pour optimiser la commande. Mme DESNOS dit que l'équipe précédente y avait réfléchi. M. le maire demande où est cette étude pour ne pas repartir de zéro. Mme DESNOS dit que c'est dans son ordinateur et elle enverra cette étude. M. le Maire en profite pour interroger les anciens élus sur l'absence de documents dans les armoires, comme par exemple la commande et le résultat de l'étude de 23 k€. M.DUBURC dit que tout était informatisé. M. le maire demande à ce que cela soit transmis, cela appartient à la commune.*

Accueil ASLH mois d'août

*Une solution d'accueil par Bouconne est proposée pour une famille en début de période ; une demande pour la fin de période est en cours de résolution. Mme GOUMBALLA précise qu'il y a peu de demandes car les familles se sont organisées différemment et que l'on est en période Covid.*

Vidéo surveillance Cavaillé

*M. le Maire informe de l'installation d'une nouvelle caméra sur la tour du bâtiment de stockage pour surveiller le premier parking et les tables de pique-nique. M. DUBURC demande à ce que des rondes de surveillances soient faites.*

Autres

*Mme DESNOS demande si les conseillers peuvent participer aux réunions d'adjoints. M. le maire répond négativement.*

*La séance est levée à 20h00.*

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

